

20 FÉVRIER 2024

VIOLON DE SECTION ET SOLO SECOND VIOLON

AVIS D'AUDITIONS PROVINCIALES

L'Orchestre symphonique de Sherbrooke annonce la tenue d'une audition provinciale pour deux (2) postes de Violon de section et le poste de Solo des Seconds violons

DATE : mardi, le 20 février 2024.

LIEU : L'École de Musique de l'UdeS.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Mars 2024.

CHACHET EN VIGUEUR :

Solo seconds violons 118,22 \$ par répétition de 2h30 de durée;
245,62 \$ par concert;
8,5 % de caisse de retraite.

Violon de section 98,52 \$ par répétition de 2h30 de durée;
204,68 \$ par concert;
8,5 % de caisse de retraite.

Des indemnités de déplacement pour chaque musicien domicilié à l'extérieur d'un rayon de quatre-vingts (80) kilomètres du lieu de la prestation :

- un remboursement des frais de déplacement de 70 \$;
- l'hébergement à l'hôtel en occupation double.

Les personnes candidates intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et un dépôt de 50 \$ (remboursable le jour de l'audition) avant le **1er février 2024** à l'adresse suivante :

Orchestre symphonique de Sherbrooke
Audition violon
135, rue Don-Bosco Nord,
Sherbrooke (QC), J1L 1E5

Tout dossier incomplet ou reçu après le 1er février 2024 sera rejeté
Pour toute question, veuillez contacter martinringuette@ossherbrooke.com



LISTE DE RÉPERTOIRE

SOLOS

MOZART Exposition du 1^{er} mouvement d'un concerto au choix
AU CHOIX Un mouvement d'un concerto romantique au choix

TRAITS D'ORCHESTRE VIOLON 1

BEETHOVEN *Symphonie n° 7*; 1^{er} mouvement, mes.181 à 278; 2^e mouvement, mes.51 à 150
BRAHMS *Symphonie n° 1*; du début jusqu'à la mes.70
MOZART *Ouverture Don Giovanni*; au complet
SCHUMANN *Symphonie n° 2*; 2^e mouvement du début jusqu'à la mes.21 (après K)
STRAUSS *Don Juan*, op. 20; du début jusqu'à la mes.13 (après C)
BEETHOVEN *9e symphonie*; 3^e mouvement, mes.99 à 114
PROKOFIEV *Symphonie classique*; 1^{er} mouvement, mes.1 à 60

TRAITS D'ORCHESTRE VIOLON 2

MENDELSSOHN *Songe d'une nuit d'été*; Scherzo, du début jusqu'à la mes.15 (après E)

POSSIBILITÉ DE LECTURE À VUE

* * *

Notez bien,

- l'OSS s'accorde au diapason LA=442 ;
- La langue usuelle de travail est le français ;
- Les pièces solos seront entendues sans accompagnement ;
- Le Comité d'audition se réserve le droit de rejeter, à toute étape de l'audition, tout candidat ou candidate qui ne se conforme pas aux exigences requises.